



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rueil-Malmaison, le 23 juin 2020

Marchés de Rueil-Malmaison : les commerçants volants réintégrés dès le samedi 27 juin

Face aux interrogations sur la place des commerçants « volants » sur les marchés de Rueil-Malmaison durant l'état d'urgence sanitaire, la Ville rappelle que le protocole imposé par l'épidémie de COVID-19 limite la réintégration de ces derniers dans des conditions de sécurité satisfaisantes et notamment en ce qui concerne le marché du centre-ville (sens de circulation, gestion des flux aux entrées, ...).

La Ville rappelle cependant que, comme elle l'a indiqué aux commerçants volants, **l'allègement des règles sanitaires permet désormais que ces derniers soient réintégrés dans les marchés, en respectant les mesures imposées par le Gouvernement.**

Ainsi, dès samedi prochain le 27 juin, ils pourront à nouveau, mais de manière limitée, occuper des espaces rue de la Réunion pour ce qui est du marché « Jaurès », et ce dans le respect des règles de distanciation et selon les sens de circulation mis en place.

La Ville de Rueil-Malmaison, pleinement engagée depuis le début de la crise sanitaire, pour soutenir ses commerçants sédentaires et non sédentaires, réaffirme sa volonté de continuer à accompagner la reprise d'activité des commerçants volants qui ont toute leur place dans la vie économique de la commune.